

Juin, 2007



## **Objet : Exigences relatives à l'affichage lors de l'utilisation de l'insecticide Sniper**

Il y a une exigence en vigueur de 2007 à 2012 à l'effet que les zones traitées avec l'insecticide Sniper doivent être indiquées. Des panneaux d'avertissement ont été imprimés et sont disponibles aux points de vente du produit et sur le site Web de UAP Canada à l'adresse suivante : [www.uap.ca](http://www.uap.ca).

Cette exigence relative à l'affichage d'avis sur les zones traitées est en vigueur à la suite de la récente réévaluation de l'azinphos-méthyl, l'ingrédient actif de SNIPER, par Santé Canada. Veuillez vous assurer que les travailleurs agricoles reçoivent un double avis (c.-à-d. un avis écrit sur des affiches et un avis verbal pour les travailleurs retournant dans les champs traités) que le secteur a été traité avec de l'azinphos-méthyl et que ce produit est un inhibiteur de la cholinestérase.

Les symptômes typiques de la surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase comprennent les maux de tête, la nausée, les étourdissements, la transpiration, la salivation et l'écoulement nasal et oculaire. Dans les cas graves, la surexposition peut constituer un danger de mort.

**MISES EN GARDE RELATIVE À SNIPER : GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS :** Ce produit est toxique si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Il ne doit pas entrer en contact avec les yeux ou la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou les embruns de pulvérisation.

Pour assurer la sécurité constante des travailleurs retournant dans les zones traitées, le port de vêtements de sécurité est requis. L'affichage des exigences s'y rapportant constitue un bon moyen de sensibiliser les personnes entrant dans les zones traitées à la nécessité du port de vêtements protecteurs. Ces exigences sont indiquées sur l'étiquette du produit.

Un avis doit être placé aux entrées des zones traitées avec SNIPER. Ces affiches doivent rester en place jusqu'à la fin de la saison de croissance.

Les dates révisées pour la suppression progressive de l'azinphos-méthyl sont les suivantes :

- Dernière date de vente par les détenteurs d'homologation : 31 décembre 2010
- Dernière date de vente par les détaillants : 31 décembre 2011
- Dernière date d'utilisation du produit par les utilisateurs : 31 décembre 2012.

Pour toute autre information, veuillez communiquer avec United Agri Products Canada Inc. au 1-800-265-4624.